



# Sécurité routière 86

N°42 - février 2018

## ÉDITO

En 2019, le gouvernement prévoit un renforcement des sanctions à l'égard des conducteurs utilisant leur téléphone au volant. Dès lors que cette infraction sera commise en même temps qu'une autre infraction menaçant la sécurité d'autrui, les forces de l'ordre auront la possibilité de retirer le permis du contrevenant.

### Pourquoi ?

Une étude a démontré que téléphoner au volant multipliait par 3 le risque d'accident et lire un SMS en conduisant le multipliait par 23. L'usage du téléphone au volant est devenu une pratique banale, mais qui reste toujours aussi dangereuse. Dans la Vienne, chaque année et depuis 4 ans, le nombre d'infractions liées aux téléphone s'élève en moyenne à plus de 2000.

2000 personnes mettent en danger nos vies sur les routes !

Face à ce constat, sur proposition de l'unité motocycliste zonale (UMZ) de Bordeaux, la préfète de la Vienne a décidé d'organiser une vaste opération de contrôle renforcée dédiée en particulier au téléphone, sur six jours, du 22 au 27 février. 12 motards de l'UMZ de Bordeaux se sont joints aux forces de l'ordre du département. Je tiens à saluer leur travail, qui, par ce froid de fin de mois, est particulièrement difficile. Cinq morts sont à déplorer en ce début d'année, après plus de 3 mois sans victime de la route. Je crois fermement que leur mission contribuera à limiter de nouveaux accidents.



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

Bonne route, en toute sécurité.

## Conduite en condition de visibilité réduite

La saison hivernale apporte son lot de conditions atmosphériques et de visibilité difficiles. Le brouillard est un élément fréquent dans nos régions. En météorologie, on considère le brouillard à partir d'une absence de visibilité à moins d'un kilomètre, sinon on parle de brume. Il est généralement plus important en rase campagne, près des plans d'eau ou dans les vallées, créant un voile opaque sur la chaussée. Il exige de prendre les précautions adaptées.



En application du code de la route, en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h (R 413-4). L'allumage des feux de brouillard arrière (R416-7) et des feux de croisement est obligatoire. Les feux de brouillard avant s'utilisent en complément ou en remplacement de ces derniers. Il importe de ne pas effectuer de dépassement (R414-11) et de tenir compte de la signalisation éventuelle.

Adopter une conduite rationnelle est essentiel : ne pas utiliser les feux de routes qui créent un effet de « mur blanc », augmenter les distances de sécurité (au moins correspondante à une distance parcourue en 2 secondes, mais pas inférieure à 50 mètres), ne pas chercher à coller le véhicule précédent pour se repérer (« effet aspirateur »), mais privilégier les marquages au sol, utiliser les accessoires (ventilation, essuies glace), suivre les indications des panneaux à message variable, en cas de long trajet, réduire le temps entre chaque pause, en cas de nappes successives de brouillard, penser à éteindre les feux arrières de brouillard qui peuvent s'avérer éblouissant pour les autres usagers.

La conduite d'un deux-roues motorisé est particulièrement délicate, outre le risque de chaussée glissante. L'absence d'accessoire limitant les effets du brouillard accroît la baisse de visibilité.

# ACTUALITÉS

## > " Forum sécurité routière au collège de Vivonne "

Les 5 et 6 février, le collège Joliot Curie organisait son forum annuel sécurité routière. De nombreux acteurs sont intervenus auprès de classes de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : association Prévention MAIF (conduites à risque), pompiers, gendarmes, préfecture.

Les intervenants départementaux de sécurité routière ont animé des ateliers sur le thème des deux-roues motorisés - avec simulateurs deux-roues motorisés - et de la pratique du vélo. À travers des quizz et des échanges avec les animateurs, les élèves ont pu bénéficier d'un rappel de l'équipement obligatoire et des règles de conduite en toute sécurité.



## > " Atelier Tribunal pas banal au collège Georges Sand à Châtelleraut "

En novembre dernier, un atelier vélos/piétons était organisé pour les élèves de 5<sup>e</sup> du collège George Sand, dans le cadre de l'opération « Je roule à vélo et ça se voit ». À l'issue de celui-ci, des kits de visibilité ont été offerts aux jeunes, financés par le PDASR.

Le 5 février, ce sont des élèves de 3<sup>e</sup> qui ont bénéficié d'une action de sensibilisation. Pendant une journée, deux IDSR ont animé l'atelier « Tribunal pas banal ». Les jeunes ont ainsi pris connaissance des conséquences d'un homicide involontaire sous l'empire de l'alcool au volant. L'atelier sera renouvelé en avril prochain.



*L'acteur de sécurité routière du mois :*

*Clémence Tiévant, Chargée de mission promotion de la mobilité durable, Grand Poitiers*

**Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliquée dans la lutte contre l'insécurité routière ?**



**Quelles sont vos actions en matière de sécurité routière au sein de Grand Poitiers ?**

Dans les actions que je mène directement, je peux citer la promotion et l'accompagnement aux démarches Carapatte et caracycle.

J'occupe le poste de conseillère en mobilité au sein de la direction mobilités de Grand Poitiers depuis plusieurs années. Ma mission première est de promouvoir la mobilité durable sur le territoire, notamment par l'aide à la mise en œuvre de projets auprès d'établissements ou encore des actions de communication pour le grand public.

En essayant de favoriser la mobilité douce, nous touchons de fait aux questions de sécurité routière. Le vélo connaît un essor dans la ville et nous essayons de l'accompagner pour que la cohabitation vélo/voiture soit sereine, d'où notre campagne de prévention sur l'éclairage des cyclistes par exemple.

À ce sujet, Grand Poitiers a également élaboré son code de la rue dès 2007, en lien avec des associations d'usagers de la rue. Ce document vise à mettre en valeur les droits et les devoirs de tous les usagers pour le respect de chacun et une ville sereine en matière de sécurité routière.

L'objectif de ces démarches est d'encourager le recours à la marche à pied ou le vélo, en groupe, pour aller à l'école, afin de réduire le trafic automobile devant l'école. Au-delà de la sécurité routière, il y a plein d'autres bénéfices sur l'environnement, la santé, le lien social.

De plus, chaque année, Grand Poitiers s'associe avec la préfecture, les forces de l'ordre et les associations pour mener une campagne de prévention conjointe pour rappeler l'importance de l'éclairage des cyclistes.

Beaucoup d'autres actions sont menées au sein de notre collectivité, comme la piste d'éducation routière par exemple !

	Janvier 2017	Janvier 2018	variation
Accidents	27	22	-5
Tués	2	2	0
Blessés	41	32	-9
dont blessés hospitalisés	11	14	+3

## L'AGENDA

**1er mars :** atelier alcool au Lycée pilote innovant international, à Jaunay-Marigny

**1er et 9 mars :** témoignage d'une victime de la route et atelier réactiomètre au collège Jules Verne, à Buxerolles

**10 et 11 mars :** stand sécurité routière à la Foire de l'occasion, au Monde de la Moto, à Vouneuil sous Biard

**15 mars :** atelier alcool au Lycée pilote innovant international, à Jaunay-Marigny

**22 mars :** dîner quizz à la MJC de Montmorillon

**27 mars :** atelier vélo pour les élèves du collège Jules Verne à la Préfecture

**29 mars :** distribution d'éthylotests sur le campus universitaire à Poitiers